#### ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL T 10

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

#### Séance du 15 janvier 2016

#### 16-01

#### Objet: Election du Président

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial T10 légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 15 janvier 2016 à 15h00, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur René Gaillard.

#### **PRESENTS:**

- ADENOT Dominique - COCQ François - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie - ADOMO Caroline - CROCHETON Florence - MARTIN Jacques J.P. - AMAR Sophie - DALLEAU Isabelle - MARTINEAU Pascale - AVOGNON ZONON Clémence - DE FONTAINE VIVE -- MEDINA Marc - BARNOYER Thierry CURTAZ Marie-Laure - OUDINET Michel - BEAUDOUIN Patrick - DEGRASSAT Alain - PANNETIER Gilles - BEGAT Jean-Philippe - DELECROIX Pierre-Michel - PARRAIN Mary France - BENISTI Jacques Alain - DRAI Carole - PASTERNAK Jean-Jacques - BENSOUSSAN Éric - DUVAUDIER Michel - PAVIE Alain - BERRIOS Sylvain - FACCHINI Monique - PETTENI Henri - BRÉTILLON Jean-Marie - PINEL Vincent - FAUTRE Christian - CADEDDU Jean-Luc - FENASSE Delphine - PIO Régis - CAILLEREZ Adrien - GAILHAC Benoît - PRIMEVERT Catherine - CAMBON Christian - GAILLARD René - RASETTI Christine - CAMPOS-BRÉTILLON Caroline - GICQUEL Hervé - RISPAL Yoann - CANALES Chantal - GRESSIER Jean-Jacques - ROESCH Germain - CAPITANIO Olivier - GUIGNARD Jean-Jacques - ROYER Christel - CAPORAL Chrysis - HERBILLON Michel - RYNINE Christine - CARPENTIER Agnès - HOUDOT Florence - SEMO Igor - CARREZ Gilles - JEANNE Laurent - SPILBAUER Jean-Pierre - CARTIGNY Pierre - KENNEDY Marie - TOLLARD Virginie - CERCLEY Nicole - LACHELACHE Nassim - TRICOCHE Annie - CHABOT Sabine - LAFON Laurent - TRICOT-DEVERT Sylvie - CHARBONNEL Michèle - LAMBERT Gérard - TRIMBACH Pascale - CHARDIN Sylvie - LE BIDEAU Dominique - VISCARDI Jacqueline - CHAULIEU Stéphane - LE GUILLOU Patrick - VOGUET Jean-François - CHETARD Catherine - LEBEAU Pierre - ZELIOLI Valérie - CIPRIANO Philippe - LIBERT-ALBANEL Charlotte

#### ABSENTS EXCUSES REPRESENTES:

- Monsieur DOSNE Olivier, Conseiller Territorial, a donné pouvoir à Monsieur GRESSIER Jean-Jacques

- LOUVIGNÉ Robin

- Monsieur GAUTRAIS Jean-Philippe, Conseiller Territorial, a donnée pouvoir à Monsieur VOGUET Jean-François
- Madame HERBERT Delphine, Conseillère Territoriale, a donné pouvoir à Madame CAMPOS-BRETILLON Caroline

#### Soit 87 conseillers présents ou représentés,

### **SECRETAIRE DE SEANCE:**

Monsieur Yoann RISPAL

- CLODONG Nicolas

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire T 10, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture 094-249400078-20160115-16-01-DE Date de télétransmission : 21/01/2016 Date de réception préfecture : 21/01/2016

## **CONSEIL DE TERRITOIRE**

## **SEANCE DU 15 JANVIER 2016**

## **OBJET**: Election du Président

Le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T 10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne, est paru au journal officiel du 13 décembre 2015,

Le Conseil de Territoire est convoqué par le Maire de la Commune de Champigny-sur-Marne,

Celui-ci ou son représentant procède à l'appel des Conseillers de territoire et les déclare installés dans leurs fonctions.

Le doyen d'âge du Conseil de Territoire, président de l'assemblée, constate le nombre de conseillers présents et leur propose de désigner un secrétaire de séance, qui par tradition, peut être le benjamin de l'assemblée.

Le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les Conseillers de territoire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative.

En cas d'égalité le plus âgé des candidats est élu.

Le Conseil de Territoire est appelé à élire le Président.

Le Président, nouvellement élu, prend aussitôt la présidence du Conseil de Territoire.

Le Rapporteur,

## LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

Sous la Présidence de Monsieur Gaillard, doyen d'âge des Conseillers de territoire, désigné conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir donné lecture des articles L.5211-1, L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8, et L. 2122.10 du même Code, invite le Conseil de Territoire nouvellement installé, à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Président,

Chaque Conseiller de territoire, à l'appel de son nom, a fait constater au Président son bulletin de vote qu'il a ensuite déposé dans l'urne,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

## **EST CANDIDAT**:

• Monsieur Jacques JP MARTIN

# Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 85
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à L.66 du Code Electoral : 15
- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 70
- MAJORITE ABSOLUE: 36

## A OBTENU:

70 voix

# Monsieur Jacques JP MARTIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été immédiatement installé.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial T 10 ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun. Les réclamations contre les opérations électorales de la présente délibération doivent être déposées au plus tard à 18 heures le cinquième jour qui suit l'élection à la sous préfecture ou à la préfecture

Et ont les membres présents signés après lecture,

Le Président,

acques IP MARTIN